PREFECTURE DES COTES D'ARMOR COMMUNAUTE Loudéac Communauté Bretagne Centre

pour le projet d'implantation et exploitation un parc éolien dit « Larhon » sur les communes de Saint Barnabé et de Loudéac

Enquête publique du lundi 25 mai au vendredi 25 juin 2021

Décision du TA Rennes n° E21000043/35 du 23 mars 2021

Arrêté Préfectoral IC du 27 avril2021

Procès-Verbal de Synthèse des observations

Sommaire

L'enquête relève du code de l'environnement et notamment ses articles R.123-1 à R123-27du code de l'environnement

P.V. à l'attention de Madame Marine Gagnaire, représentant la SAS Engie GREEN Vallée du Larhon, siège social : La Triade II, 215 rue Samuel Morse, 34000 Montpellier.

En application du Code de l'Environnement (art.L.123-1 et suivants, notamment R.123-18), le commissaire enquêteur Monsieur Jean-Jacques Trémel a l'honneur de porter à votre connaissance le déroulement de l'enquête avec les observations, questions et suggestions qui ont été émises au cours de l'enquête publique rappelée ci-dessus.

1.Rappel de l'objet de l'enquête

Le projet éolien vallée du Larhon a été développé par la société SAS Engie GREEN Vallée du Larhon, siège social : La Triade II ,215 rue Samuel Morse, 34000 Montpellier, France. C'est une société détenue à 100% détenue par le groupe Engie. Elle a été créée pour être le maître d'ouvrage et l'exploitant du site.

Le site étudié pour le projet éolien vallée du Larhon est constitué d'une zone d'implantation potentielle qui s'inscrit dans un territoire ou la composante éolienne est déjà présente et a fait l'objet d'une communication auprès des riverains. Ce projet est constitué de 4 éoliennes et d'un poste de livraison.

Le gabarit qui répond le mieux aux contraintes économiques et paysagères, présente une hauteur totale maximale en bout de pale de 150 m et, diamètre maximal de rotor de 110m.

Ces éoliennes ont une puissance nominale unitaire de2 MW, soit une puissance totale maximale 8. MV par an. Le parc de la vallée du Larhon permettra la production annuelle d'environ 19200 MWH.

-2. Déroulement de l'enquête

- Le 23 mars 2021 : le tribunal administratif de Rennes, après proposition, me désigne pour cette enquête
- Préalablement au début de l'enquête le commissaire enquêteur a pris contact avec Mme Duvois, du Service des Installations Classées de la préfecture des Côtes d'Armor, le 7 avril 2021, pour établir les permanences et les dates de l'enquête publique en vue d'établir l'arrêté.
- Le 6 mai 2021, une réunion est organisée en mairie de Saint Barnabé de Madame Gagnaire et de Messieurs Clément et Raymond de la société Engie Green en vue de préparer l'enquête publique (disposition de la salle pour l'accueil du publique avec mise en place des mesures barrières, mise en place de l'affichage et organisation de l'enquête, mise à disposition d'un poste informatique par la société Engie). L'ensemble de ces données ont été transmises à Mme DUVOIS, service Installations Classées en vue de préparer l'arrêté prescrivant l'enquête.
- Me Gagnaire m'a remis le dossier complet de lors de cette réunion et déposé celui qui servirait pour le siège de l'enquête en mairie de Saint Barnabé. Ensuite nous sommes rendus à la mairie de Loudéac pour déposer le deuxième dossier.
- Le commissaire enquêteur a visité le site concerné par l'enquête, le 6 mai en présence de Mme Gagnaire de SAS ENGIE GREEN.
- Le 27 avril 2021, le préfet des Côtes d'Armor prend un arrêté portant ouverture d'une enquête publique sur une demande d'installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation environnementale pour le projet de parc éolien de « la vallée du Larhon ».
- La période l'enquête publique a été fixée du 25 mai 2021 au 25 juin 2021, soit 32 jours consécutifs.
- Le dossier était à la disposition du public durant la durée de l'enquête à l'accueil des deux mairies.

Le dossier de l'enquête publique sur l'autorisation d'extension comprend les pièces suivantes :

- Registre d'enquête publique (23pages)

Documents

- Arrêté portant l'ouverture de l'enquête publique en date 27 avril 2021 (5 pages)
- Avis d'enquête publique (2 pages)
- 2.note de présentation non technique
- 3.1. Description de la demande d'autorisation environnementale
- 4.1. Étude d'impact sur l'environnement
- 4.2. Résumé non technique sur l'étude d'impact sur l'environnement *
- Volet milieux naturels, faune, flore de l'étude impact
- Volet rapport de mesures acoustiques état initial
- Volet étude d'impact acoustique
- 4.3. Mission d'expertise pédologique complémentaire dans le cadre de la délimitation des zones humides
- 5.1 études des dangers

- 5.2 résumé non technique étude des dangers
- 6.1 notice paysagère
- 6.2 éléments graphiques
- 7 .1 plans réglementaires
- 7.2 plan des abords des installations (échelle 1/5000)
- 8 miss
- 9 synthèses des observations service de la DDTM
- 10 avis de la MRAE du 28 mars 2019
- 11 courrier d'Engie à la MRAE en 10 avril 2019
- 12 rapports de l'inspection des classées

La publicité

L'avis d'enquête a été affiché dans les communes de Saint Barnabé, Loudéac, la Chèze, Plémet, Hémonstoir, Plumieux, La Prénésssaye, Saint Maudan, Saint Etienne -du Gué -de l'Isle, Bréhan, Rohan, Gueltas, quinze jours avant le début de l'enquête depuis le 27 avril 2021. L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires concernées à la fin de l'enquête publique.

- · Les affichages ont été effectués dans les délais à cinq emplacements,
- · 1 au lieu-dit Plessis-Gour, Saint Barnabé
- · 2 au lieu -dit Margouët, Saint Barnabé
- 3 au lieu-dit Le Georget, Saint Barnabé
- 4 Au lieu -dit Trohelleuc, Loudéac
- 5 Sur la RD41 près du lieu -dit Le Goèzieux, Loudéac
- L'annonce de cette enquête a été effectuée à deux reprises dans deux journaux Ouest France et Le Télégramme (le 4 mai et le 26 mai 2021), ceci dans le respect de la réglementation sur la publicité.
- L'ensemble des documents étaient mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Amor : http://www.cotes-darmor.gouv.fr/politiques-publiques/environnement-et-transition-energetique/installations-classées-industrielles/Enquête-publiques-ICPE-industrielles
- Il est également consultable sur le site internet : http://valleedularhon.enquetepublique.net

L'enquête s'est déroulée comme prévu du 25 mai 2021 de 9 h 00 au 25 juin à 17 h 00. Les dossiers mis à disposition du public pendant ce temps étaient consultables dans les mairies de Saint Barnabé et de Loudéac. Dans ces deux lieux, un registre était à disposition pour recevoir les observations ou dépositions du public.

L'ensemble des documents des dossier pouvaient être consultés sur un poste informatique à la mairie de Saint Barnabé et de Loudéac.

Les observations pouvaient être adressées pendant la durée de l'enquête :

- sur les registres pendant les horaires d'ouverture des deux mairies et pendant les permanences du commissaire enquêteur ;
- par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Saint Barnabé ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : valleedularhon@enquetepublique.net
- Quatre permanences ont été tenues comme envisagées. Le commissaire enquêteur a rencontré vingt-deux personnes durant les permanences.
- Au terme de l'enquête le Commissaire Enquêteur a clos le registre à la mairie de Saint Barnabé le 25 juin à 17 heures, à l'issue de cette dernière permanence et ensuite le registre de la mairie de Loudéac que Mme Gagnaire avait pris soin de prendre à la fin de l'enquête publique pour que je puisse le clore vers 17 h30.

4. Observation du public pendant l'enquête

Quatorze observations ont été écrites sur les registres et le commissaire enquêteur a enregistré 6 courriers. Durant l'enquête. Quatre observations ont été enregistrées sur le-registre dématérialisé. Quatre observations sous forme de courrier sont en doublons dans le registre dématérialisé.

Au total ce sont 20 observations qui ont été enregistrées (10 sur les registres papiers et 4 sur le registre dématérialisé) et 6 en tant que courrier. Les 4 observations qui se trouvaient en doublons ont été enregistrées sur le registre papier

5.Bilan de participation du public

Le public (22 personnes) qui s'est déplacé pour rencontrer le commissaire enquêteur étaient des habitants qui habitent à proximité du projet sur la commune de Saint Barnabé et sur la commune de Loudéac (quartier de Trohelleuc). Chacun a pu s'exprimer durant de ce temps d'échange. La plupart venait pour indiquer leurs craintes face aux nuisances que causerait ces éoliennes

Sur le registre dématérialisé,284 visiteurs sont venus consultés et 166 ont visionnés les observations déposées. Pendant la durée de l'enquête ceux sont 20 observations qui ont été enregistrées dont 1 qui a été déposé par courriel.

5. Rappel des Avis des autorités consultées.

- rapport des installations classées du 11 mars 2021
- synthèse des observations (services de l'état ? date ?)

5.1Liste des communes consultées par courrier *

Liste des communes	Courrier	reçu	en	Accusé de réception	Avis	du	conseil
	mairie				munic	ipal	
Saint Barnabé					Avis d	éfavora	ble le 31
					/05/20	021	
Loudéac					?		

La Chèze	Avis défavorable le 18 /06/2021
Plémet	Avis défavorable le
Hémonstoir	
Plumieux	?
La Prénessaye	Avis défavorable le 2 /06/2021
Saint Maudan	Avis défavorable le 28 /05/2021
Saint Etienne-du Gué- de-l 'Isle	<u>\$</u>
Bréhan	Avis favorable le 29 /06/2021
Rohan	?
Gueltas	<u>/</u>
Saint Gonnery	<u>/</u>
Loudéac	
Communauté	
Bretagne Centre	

Les autres communes n'ont pas envoyé leurs avis à ce jour

5.2 Avis de Loudéac communauté Bretagne Centre sur le projet éolien de la vallée du Larhon - Saint Barnabé- Loudéac

• Pas d'information à ce jour

5.3- La Décision de l'Autorité Environnementale (MRAE).

La MRAe Bretagne n'a pas émis d'avis dans le délai de deux imparti. Elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier

6.Observations et questions du Commissaire Enquêteur

6.1 observations

Permanence du 25 mai 2021 à Saint Barnabé

Aucune observation

Permanence du 25 mai 2021 à Loudéac

Aucune observation

Permanence du 16 juin2021 à Loudéac

2 observations

obr-L-1

M et MME PINEL

- -Perturbation du sommeil par le bruit et les ondes
- -Détérioration de la vallée du Larhon
- -gros risque d réception de la télévision
- -distances non respectées, vu la hauteur des éoliennes
- -dévalorisation immobilière

obr-L-2

M BLOUET

- pollution visuelle et sonore,
- -dangereux pour les animaux,
- -pollution magnétique (hommes et animaux)
- est-ce vraiment du développement durable (recyclage)

Permanence du 25 juin 2021 à saint Barnabé

ob-SB-1

M Daniel Le Puil Le Plessis Gour

Saturation du paysage et du bourg de Saint Barnabé par un ENCERCLEMENT EXESSIF par des kilomêtes d'éoliennes. Stop aux éoliennes

ob-SB-2-1

M Bardois Bruno, référent de la vallée du Larhon

En tant que référent du collectif vallée du Larhon (24 personnes), je dépose une lettre du collectif avec tous les noms et adresses des gens du collectif

Saint Barnabé, le 24 juin 2021

Référent : M Bruno Barrois
23, Magouet
22600 Saint Barnabé
06.71.20.72.53

Au nom du collectif de la Vallée du Larhon

M. Le Préfet des Côtes d'Armor 3 Place Général de Gaulle 22000 Saint Brieuc

Objet : demande de sollicitation contre le projet éolien de Saint Barnabé et Loudéac

Monsieur Le Préfet,

Nous sommes le collectif de La Vallée du Larhon et nous sollicitons votre bienveillance. En effet, un énième projet éolien souhaite faire suite au parc déjà existant sur Saint Barnabé. Il faut se rendre compte que, Saint Barnabé est entouré par 22 éoliennes à proximité de celle-ci. Et que lorsque l'on se positionne sur le site de Beauséjour, on peut observer plus de 180 éoliennes à la ronde.

Dans notre collectif, il y a des personnes qui sont électrosensibles, qui ont des acouphènes, qui sont déjà impactés par le bruit des éoliennes parce que leur habitation est à la limite du périmètre, et un éleveur de dindes reproductrices en bâtiment clair, qui lui, se trouvera à 300 mètres d'une éolienne (bruits, lumières des flashs, ombres des pales...), on peut se poser la question sur l'avenir de cet élevage et les possibilités qu'il pourra effectuer sur son terrain.

Aussi, quelle sera la valeur de notre patrimoine une fois que ces éoliennes seront implantées ? Le profit ne revient qu'aux propriétaires terriens et les nuisances à ceux qui vivent autour de ces projets.

A l'air d'internet, les petites gens peuvent s'intéresser au monde qui les entoure, et les lanceurs d'alerte sur l'impact écologique de ces monstres, sont là pour nous renseigner. Monsieur Fabien Bouglé nous en montre l'exemple (se référer au film : éoliennes du rêve aux réalités ». Ne devrions-nous pas être plus attentif au réchauffement climatique ; la France est le pays Européen qui rejette le moins de carbone en matière d'énergie, alors pourquoi cette course à l'éolien ?? Notre pays devrait être un exempte et pas l'inverse.

Nous savons qu'après les résultats de l'enquête publique vous serez à même d'accorder ou non le projet éolien d'ENGIE GREEN, c'est pourquoi, au nom du collectif de la Vallée du Larhon et après toutes ces informations, nous vous supplions de donner un avis défavorable.

En attendant votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, à nos sincères salutations.

M Bruno Barrois.

Rouille Josianne 7 Rue des Mesanger St Barnas BARROIS Emmanuelle 23 Nagaret 22600 ST BARNABE Jusou Bugitte 4 rue des mesanges ST Barnabe De Sommer Huguette dit Beausejour St Barnabe BARROIS Bruno 23 MAGOURT 22600 STBARUABE UZENA- Christian 19 lue Pierre Rouxel 22600 SBARNABE Denominal Jakel 25 Mutierre Rouxe = 22600 Et Baryabe Theho Claudine 2 Smp du chène Vert STBainal Atho Robert 2 on de Chene Vort It Barnabe Quino Alain 8 Coicove 22600 5 Barnabe for Cheny Erwan 35 Trobelleuc 22600 Loudenc Ce Puil Danil 6 Impare des Afr (Hanolé 35 Barnalé Quero Harie - Parcale 8 corcover 22600 35 Barnalé BAZIS Niche 1 Fory du chin vert & Banahi 1803 BAZIN Name. Odile & Eng du chin vert & Banay GOURIO Murielle 8 Laville guimard ST Barnets & PINET Daniel 39 Trohelleur Loudéar PINET Parie Thèrese 39 Trohelleur Loudéar GOURIO Sionel. Bruse La Ville Guimard. 57 Barnate CE LAUNAY LEAN MONE KERLAUNAY ST OFRNADE quillEMAIN Evelyhe 3 Langoyer 22600 88BHRNABE LEGAY Anche 7 Rue Pet M Cure 22600 St Barnobe

obr SB-2.2

Barrois Bruno

Je dépose en mon nom, au titre de la défense de mon élevage situé à la Ville Guimard

- une lettre de 2 pages adressée à M Le Préfet
- en annexe l'impact des champs électromagnétiques sur la santé des animaux d'élevage,116 pages du rapport Bolo (député)
- En annexe 39 pages, plan des ondes telluriques, lettre du député marc Le Fur, pétition de 147 personnes, extrait page 11 du bulletin information de la commune de Saint Barnabé, plan de situation des éoliennes, 2 articles de presse, carte d'adhérent de Bruno Barrois, association nationale Animaux Sous Tension
 - Monsieur Le Préfet,
- Je viens et souhaite attirer votre attention par la présente, sur l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre commune de Saint Barnabé. Un parc de 6 éoliennes a été implantées en 2007 par la société EDP renewables aux quatre lieux dits : Beauséjour, Magouairie, Coicovec et Magouet (dont je suis habitant avec ma famille), sont dans le plus proche périmètre de ce parc. Malgré les nuisances sonores et visuelles prévisibles et effectives, je ne me suis jamais opposé à ce projet, car je suis pour le progrès. Malgré tout, lorsque l'éolienne numéro 2 a été mise en fonction, notre élevage situé à la Ville Guimard (poulailler de dindes reproductrices) à environ 3 km à vol d'oiseau, a été très impacté (chute de ponte, problèmes de fertilités des œufs et cannibalisme).
- Cette éolienne a été placée sur une faille du sous-sol qui traversait notre élevage de part en part. Monsieur Jean Uguen a fait toutes les recherches géobiologiques et placé un dispositif informé, au pied de l'éolienne perturbatrice, qui à améliorer la situation. Malheureusement, ce monsieur est décédé. Bien sûr, personne de la société EDP renewables ne nous a contacté. Pour information, je me permets de vous joindre une copie des documents que m'avait transmis Monsieur Uguen.
- Aujourd'hui je suis confronté à un nouveau problème, un nouveau parc éolien sur Saint Barnabé, en continuité du parc déjà existant, est en cours d'enquête publique, qui va se terminer le 25 juin 2021 à 17 h 00. Il est y est prévu 3 éoliennes sur Saint Barnabé et 1 sur Loudéac. Les 3 éoliennes se rapprochent de mon élevage, qui se situe dans le périmètre des 500 mètres de l'une des éoliennes, à 300 mètres pour être plus précis, sans nous prévenir ni connaître ma production. La mairie et le conseil municipal ne nous ont pas prévenu.
- Après découverte de l'enquête publique, j'ai contacté Madame Marie Gagnaire, responsable du projet, celle-ci m'a confirmé que l'élevage serait à 300 mètres de l'éolienne numéro 4. Cela ne semble pas les gêner, d'après elle, si l'éolienne perturbe l'élevage ils vont la déplacer de quelques mètres. Je lui ai demandé de qui elle se moquait et si elle me prenait pour un lapin de trois semaines.
- Pour moi c'est le projet de trop, de plus après avoir regardé avec un géobiologiste, nous avons trouvé le futur emplacement de l'éolienne numéro 4 et il se trouve qu'elle va être placée sur la même faille que l'éolienne numér02 du site de Beauséjour, qui perturbait notre élevage.

Ces éoliennes en bout de pale de 150 mètres, vont créer des ombres, du bruit et des flashs lumineux la nuit, j'ai oublié de préciser que mes bâtiments sont de type Louisiane (clair) et donc en ventilation statique et les rideaux sont toujours ouverts. Les dindes préparent leur œuf la nuit et ont besoin de calme et pas de lumière. J'ai peur que celles-ci soient affolées par l'ombre des pales et les flashs lumineux.

C'est pourquoi nous avons déclencher une pétition contre les éoliennes qui sera jointe en annexe. Elle aurait été plus importante si nous avions été prévenus bien avant. Je joints également en annexe le bulletin communal de Saint Barnabé à consulter en page 11, qui est très important et sans vouloir vous commander, je souhaiterais même que vous regardiez ce film avant de prendre une décision, et ce dans notre intérêt et de tous les français sans exception : « éoliennes du rêve aux réalités».

Je joints le rapport de Monsieur Philippe Bolo, député. Ce rapport au nom de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, traite de l'impact des champs électromagnétiques sur la santé des animaux d'élevages.

Je joints également :

- ✓ 2 articles de presse, le troisième n'étant pas encore sorti.
- ✓ Les plans d'implantation des 4 éoliennes.
- ✓ Un article du journal « le Monde » sur le vote d'un droit de véto pour les maires quant à l'implantation d'éoliennes.

Nous avons créé un collectif dont je vous transmets les noms et adresse des membres.

Je vous informe que nous sommes soutenus par :

- ✓ Le député Marc Le Fur
- ✓Le président du conseil départemental M Romain Boutron
- ✓ La conseillère départementale et collaboratrice du député Mme Béatrice Boulanger
- ✓ Présidente de la FDSEA Mme Fabienne Garel
- ✓ Les différentes associations voisines
- ✓ Et l'association « animaux sous tensions » dont je suis adhérent

Je tenais à vous informer de mon intention d'envoyer une copie de ce courrier et de ces pièces jointes à l'OPECST pour que des sénateurs et députés puissent en prendre connaissances et alerter leurs collègues.

Cette même lettre vous sera adressée par recommandé

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer Monsieur Le Préfet, mes sincères salutations.

M Bruno Barrois.

Je crois que vous devriez demander à votre collègue Mr Le préfet Louis Le Franc qui a une maison au rocher en Saint Barnabé

ob-SB-3

GUILLAUME Nicolas la Ville Camieux 22600 Loudéac

Les parcelles ZV18, ZV19 sont impactées de manière importante. Les palles survolent la parcelle sur l'élevage (bruits, ondes nuisibles). Saturation du paysage, déjà d'autres éoliennes installées, paysage défiguré.

Pour moi ce n'est pas une énergie verte (câblages, béton, voirie). Je suis contre l'implantation d'autres éoliennes. Au quotidien cela sera insupportable

ob-SB-4

Mme Pinel Trohelleuc

En cas de grosse tempête, ou ouragan, quels risques?

En 1987, la vallée fut sinistrée, toitures arrachées et propulsées à plusieurs mètres et arbres sectionnés

Rendement limité, est du développement écologique (recyclage). À qui profite ces éoliennes ? (Promoteurs, opérateurs) gros gains pour ces derniers. Non aux nouvelles éoliennes.

ob-SB-5

Mme Quéro Coicovec Saint Barnabé

La société Engie est venue à notre domicile à 3 reprises en 2016 afin de nous persuader de ne pas nous opposer à l'implantation de ce 2 -ème projet. Ces personnes sont montrées oppressantes et contraignantes. Si ce deuxième projet abouti, nous serions cernés par 3 éoliennes, étant dans le périmètre le plus proche du premier projet existant et de ce deuxième projet. Si vous avez décidé que notre territoire doit être sacrifié, dites le franchement et surtout écrivez le que l'on sache à quoi s'en tenir.

ob-SB-6

Pinel Matthieu Loudéac

Les ondes électromagnétiques des câbles électriques transportent le courant depuis le premier parc. Ont-elles été mesurées ? ces câbles traversent le village de Trohelleuc. Avec le nouveau parc, respecteront-elles les normes

Quelle est l'impact de l'écologie vis-à-vis du sol et des nappes phréatiques au niveau des embases de plusieurs tonnes pour chaque éolienne.

ob-SB-7

Burlot Joël Loudéac, les Loges de Goulard

Je suis contre l'implantation du future projet éolien (cause perturbation de la télévision)

ob-SB-8

M Jouan Michel adjoint à la commune de saint Barnabé dépose la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2021

Considérant les nuisances apportées par les éoliennes au niveau du bruit et de l'impact visuel avec la possibilité de perte de valeurs des biens impactés parce projet

Considérant le nombre actuel d'éoliennes sur la commune et bordant le territoire communal qui est de quatorze, nombre suffisant pour la collectivité

Après en avoir délibéré et un vote à main levées de douze voix défavorables, une voix favorable et deux abstentions donne un avis défavorable au projet d'éoliennes

Courriers

ob-c SB-1

M ET Mme Péron Joël

S'opposent au projet éolien de la vallée du Larhon. Les causes de cette opposition sont les nuisances sonores et l'anarchie qui règne sur la pose des trois éoliennes prévues sur Saint Barnabé.

ob-c SB-2

Gérard Richard

Suite au projet éolien, je viens vers vous pour vous exprimer mon désaccord pour l'implantation de la première éolienne. Je trouve que nous avons assez de nuisances dans ce village, initialement, elles étaient prévues plus loin de ce lieu ; il faudrait revoir cette décision

ob-c SB-3

Boisdron Michel

Mon opposition à ce nouveau projet Éolien ne se justifie nullement sur le simple fait de s'opposer. Il serait aberrant, irresponsable de ne pas tenir compte de notre obligation d'évoluer concernant la production de nos énergies en lien avec l'impact climatique sur notre planète.

Mais il serait souhaitable que la production d'énergie spécifique à l'Éolien soit équitable au niveau de la répartition sur tout le territoire national.

Je constate que la commune de St BARNABE à largement son quota d'éoliennes depuis déjà de longues années.

Ce nouveau projet de 3 éoliennes sur notre commune, plus éolienne sur la commune de Loudéac (quasiment toutes dans la vallée du Larhon) CERNERA complètement le village et ses hameaux. Le rajout de ces 4 structures dans cette vallée du Larhon me paraît DEVASTATEUR sur L'EQUIBRE de la BIODIVERSITE (faune flore) avec également un IMPACT à moyen ou long terme sur la SANTE des résidents les plus proches qui seront touchés par la nuisance SONORE et la nuisance ELECTROMAGNETIQUE. Il y aussi les PERTURBATIONS des ondes hertziennes et IEFFET NEFASTE stroboscopique sur les animaux.

Je trouve dommage que l'aspect VISUEL ne soit pas pris à sa juste valeur, considéré comme secondaire. L'harmonie de nos PAYSAGES campagnards sont saccagés. Voudrait-on nous faire croire qu'il s'agit d'art moderne?

Le financement, avec ses variantes, par exemple en termes de subventions, et le retour effectif sur investissement, légitimement pose questions.

Je regrette que Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique, sur les ondes de France Inter le 28 mai 21 veuille faire pression sur les Préfets lors de la décision ultime,

pour faire aboutir les projets d'extension d'Éoliennes. Alors pourquoi des enquêtes publiques...

ob-c SB-4

Mme Marie Boisdron

Pour ma part, l'ajout d'éoliennes sur notre commune outrepasse notre capacité à supporter un surplus de nuisances. Au nom du soutien pour l'écologie le bénéfice penche pour stopper cette prolifération néfaste à la fois pour nos paysages, notre environnement et les conséquences sur notre santé.

On a prôné le remembrement pour favoriser l'agriculture intensive, nous sommes obligés de faire marche arrière pour préserver la biodiversité. Avec les éoliennes on reproduit le même processus.

On dénature les paysages sans penser au lendemain, sans mesurer les conséquences sur le long terme.

L'effet encerclement d'un petit village rural peut freiner son évolution démographique. Les personnes venant d'autres régions et ou de villes à grande densité de population, désireuses de s'implanter à Saint-Barnabé y regarderont sûrement à deux fois.

ob-c SB-5

M et Mme Quéro courrier 19juin 2021

Nous voilà à nouveau confronté à un énième projet éolien sur notre commune. Le 15 mai 2016, au nom d'un collectif, nous vous avions fait parvenir nos doléances à propos de ce même sujet (en pièce jointe). Le secrétaire général, Monsieur Gérard Derouin nous avait répondu et dans son courrier (en pièce jointe), il est écrit : « s'agissant de la situation de la pointe sud du département, les services de l'état lui portent une attention particulière. Tout nouveau projet sera regardé dans ce contexte de potentielle saturation du Paysage

Certes, les termes « potentielle saturation. » peut sous-entendre que ce n'est pas encore le cas et qu'il existe encore des potentialités d'extension, mais permettez- nous de vous inviter à venir vérifier sur le terrain et de ne pas vous contenter de regarder seulement des cartes qui n'indiquent pas forcément l'emplacement des lieux de vie des habitants. Il est certain que nous ne sommes pas nombreux à vivre sur cette partie de territoire, mais ne sommes-nous pas en droit au respect de notre cadre de vie et de nos propriétés, surtout que déjà, nous avons participé à l'effort écologique avec l'implantation du premier projet éolien en 2007.

Sans compter toutes les autres nuisances, la saturation du paysage est l'une des plus importantes. Avant sa mise en œuvre, nous n'étions pas complètement opposés au 1^{er} projet, maintenant il est existant et nous vivons avec, malgré certains désagréments. Mais là, avec ce nouveau projet (qui était déjà d'actualité en 2016), nous avons le sentiment que notre commune et surtout que personnellement, notre lieu de vie est sacrifié. En effet, nous habitons déjà dans le périmètre le plus proche du projet déjà existant et nous serons à nouveau dans le périmètre le plus proche avec ce nouveau projet (nous serions impactés par 2 éoliennes directement l). A noter aussi, qu'à moins d'un kilomètre une antenne- refais pour la téléphonie vient d'être installée sur la commune de Saint-Maudan, il y a très peu de temps et qui engendre elle aussi, de nouvelles nuisances (problème de connexion pour Internet, brouillage des ondes pour la télé...).

Nous venons aussi de découvrir fortuitement qu'une plaquette d'information de cette société avait été distribuée à seulement quelques habitants qui pourraient être impactés par ce nouveau site, et nous, comme par hasard, nous n'avons rien reçu, et le comble, c'est que sur cette plaquette, notre habitat n'est pas signalé, comme si nous n'existions pas ! (Carte en couleur jointe)

Nous sommes prêts à nous mobiliser afin de nous faire entendre. Nous sommes aussi des citoyens, nous avons aussi des droits et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin qu'ils soient respectés.

Le parc éolien de la Vallée du Larhon en quelques chiffres

- 4 éollennes 13 sur la commune de Saint-Barnabé et 1 sur la commune de Loudeac
- 2.2 MW se quissance unitaire, soit une pulssance totale du parc de 8.8 MW
- Production dielectricite totale pour 7 800 personnes (source RTE)





Nous habitons au lieu dit « coicovec » qui est situé à peu près à cet emplacement notre habitat a complèteme disparu sur la carte de cette société!!!



Au nom du collectif des habitants de « Beauséjour- Magouairie-- Coicovec » en Saint Barnabé. Courrier du 15 mai 2016

Objet : opposition aux projets éoliens. (Extension d'un premier site et implantation d'un nouveau site).

A Monsieur Le Préfet

Nous sollicitons votre attention au sujet de l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre commune. En effet, un parc de 6 éoliennes a déjà été implanté en 2007 par la société « EDP renewables ». Trois lieux-dits, « Beauséjour », « Magouairie » et « Coicovec » sont situés dans le périmètre le plus proche de ce parc éolien. Malgré les nuisances sonores et visuelles prévisibles et effectives, nous ne nous sommes pas opposés à ce projet.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à deux problèmes :

- Une nouvelle société dénommée « GDF SUEZ Futures Energies » envisage un nouveau projet d'implantation de 7 éoliennes (5 sur la commune de Loudéac et 2 sur la commune de Saint-Barnabé). Ce deuxième projet serait implanté de manière très proche au projet déjà existant. (Cf. pian). De plus, l'étude de faisabilité effectuée par cette entreprise montre que d'autres sites (zones blanches sur la carte) seraient susceptibles d'accueillir ce projet. Aux dires de cette entreprise, un autre lieu-dit nommé « les Parpareux » pourrait aussi recevoir cette nouvelle implantation. Quand on interroge les représentants de cette société, ces derniers restent très évasifs sur cette possibilité... que faut-il en déduire ?

Quand ils nous ont présenté ce deuxième projet, ils nous ont expliqué qu'ils tenaient compte du paysage mais aussi de la faune en prenant l'exemple des chauves-souris! Et quand nous leur faisons remarquer que nous sommes aussi des êtres vivants et que nous aussi, vivons sur ce même territoire, ils ne veulent rien savoir et surtout rien entendre.

Leurs discours veulent nous faire passer pour des gens égoïstes, seulement soucieux de leur confort. Que faut-il penser quand ils nous proposent de faire installer des volets sur nos fenêtres afin de ne pas entendre les éoliennes, va-t-il falloir vivre emmuré dans nos maisons pour satisfaire leur prolifération? Nous pensons que nous avons déjà contribué à l'effort écologique en acceptant le premier parc éolien et que maintenant « TROP, C'EST TROP »!

La première société « EDP renewables » envisage elle aussi d'augmenter son parc de 3 nouvelles éoliennes : 1 sur Saint-Barnabé et 2 sur le Morbihan (dans le prolongement du premier site). Elle a déjà contacté différents propriétaires terriens ainsi que les communes concernées, afin de mener à bien son projet d'extension. Elle mène ses démarches sans aucune concertation avec les habitants vivant dans le périmètre le plus proche et concernés par cette extension!

Nous estimons que ces deux parcs sont beaucoup trop proches l'un de l'autre et que l'extension est aussi une atteinte à notre quiétude. Les nuisances citées précédemment ne peuvent que devenir exponentielles...

De plus, qui nous dit que d'ici quelques années, les projets d'extension ou de nouveaux sites ne vont pas se multiplier sur le même territoire (ce qui est déjà le cas pour la première société) ... Nous estimons qu'au nom de l'écologie ou de l'énergie propre, tout ne peut pas être autorisé, nous sommes des citoyens qui avons aussi droit au respect de notre cadre de vie. Ces projets doivent être répartis de manière équitable sur tout le territoire, et non concentrés sur un périmètre très limité afin d'atténuer les nuisances... et non pas seulement avoir une politique qui ne tient compte que du coût et des économies possibles pour ces sociétés d'implantation de ces sites éoliens. On peut aussi se poser des questions sur l'incidence de cette prolifération d'éoliennes sur la valeur financière de notre patrimoine!

Allons-nous aboutir à un site éolien industriel sur notre commune ? Nous nous opposons à cette prolifération concentrée sur un même territoire. Autre point notable : certains d'entre nous sommes en zone blanche pour internet, donc pas d'accès pour le haut débit, et nous sommes aussi en zone blanche pour l'implantation d'une multitude d'éoliennes... quelle ironie du sort l Nous sommes aussi très inquiets par rapport à la nouvelle législation qui est de moins en moins contraignante pour ces sociétés. De plus, nous remarquons que nos élus qui connaissent très bien notre territoire, sont dépossédés de tout pouvoir décisionnel, puisqu'ils ne sont consultés qu'à titre consultatif, donc, un pouvoir bien dérisoire vis-à-vis du votre!

En septembre 2012, l'un de vos confrères d'Ille-et-Vilaine, Monsieur Le Préfet Michel Cadot a rédigé un document intitulé « schéma éolien terrestre ». Nous vous prions de bien vouloir prendre le temps d'observer la carte jointe et extraite de ce document... elle est très parlante : nous ne pouvons que constater que le centre Bretagne devient le terrain privilégié de ces Lobbies éoliens... cette étude a déjà quatre ans, qu'en est-il à l'heure actuelle ? ...Sur le terrain, nous remarquons que le « phénomène » s'est amplifié de manière exponentielle ! Petite anecdote : quand on se positionne à « Magouairie » , l'un des lieux-dits de notre village, nous comptons plus de 190 éoliennes visibles la nuit l

Au nom de quel principe de notre république, le centre Bretagne est-il sacrifié ? En tant que citoyens, nous avons des devoirs mais aussi des droits.

Réponse de la Préfecture des Côtes d'Armor en date 8 août 2016

Vous avez adressé le 15 mai dernier un courrier à M. le Préfet relatif à des projets de parc éolien sur votre commune. Vous attirez par ailleurs son attention sur la situation vis-à-vis du développement de l'éolien de la pointe sud du département.

S'agissant des projets développés sur le territoire de votre commune, je vous confirme que l'État accorde une grande importance à la qualité de la concertation entre le porteur de projet et la population. Vos élus municipaux peuvent vous aider à obtenir plus d'informations sur ces projets.

Les dossiers n'ayant pas encore été déposés en Préfecture, les services de l'Etat n'ont pas encore une connaissance fine du projet et ne peuvent donc pas encore établir sa conformité réglementaire. En revanche, je suis en mesure de vous indiquer que l'évaluation des impacts sur la santé et l'environnement fait systématiquement l'objet de toute l'attention des services de l'État lors de l'instruction. L'autorisation ne saurait être délivrée qu'à condition que le dossier démontre que ces intérêts seront protégés à travers la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.

S'agissant de la situation de la pointe sud du département, les services de l'État lui portent une attention particulière. Tout nouveau projet sera regardé dans ce contexte de potentielle saturation du paysage. Le département du Morbihan accueille en effet déjà, lui aussi, plusieurs parcs éoliens.

ob-c SB-6

Suite à l'enquête publique lancée sur la commune de SAINT-BARNABE concernant l'implantation d'un nouveau parc éolien « La Vallée du Larhon », je voulais vous faire savoir que je m'oppose à ce projet pour différentes raisons :

1* IMPACT SUR LA SANTE: étant réceptive au fonctionnement des éoliennes à l'intérieur de ma maison sous forme de résonnance et sans voir directement les éoliennes de mes fenêtres, je peux relever les différents mouvements des éoliennes déjà en place et les nuits sont éprouvantes. Après échange avec différents opposants aux éoliennes, je me rends compte que je ne suis pas la seule à être dérangée par les éoliennes soit par des ressentis soit par le bruit soit par la vue (l'ombre répétitive

des éoliennes lors de leur fonctionnement).

Pour info lorsque je travaillais sur le secteur de SAINT-GERAND-NEUILLIAC, un parc éolien a été installé non loin des bureaux et j'ai eu les mêmes ressentis lorsque le parc a été mis en fonctionnement.

- 2* IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE: impact reconnu et preuve puisque le travail d'un entraineur de chevaux est impacté par le parc déjà en place sur la commune de SAINT-BARNABE., sans compter les différents éleveurs locaux impactés par différents problèmes d'élevage. La vallée du LARHON est un endroit où se reconstitue une réserve animalière protégée et de jolis chemins pédestres voient le jour grâce au bénévolat de citoyens de SAINT-BARNABE et à la volonté du conseil municipal qui débloque des fonds pour l'entretien de ces chemins.
- 3* POLLUTION VISUELLE: très entouré dans le secteur de SAINT- BARNABE par un nombre TRES important de parcs écliens, environ 180 écliennes ont été répertoriées!

 4*1MPACT SUR LE PRIX DE L'IMMOBILIER: impact de toutes ces écliennes sur le prix du parc immobilier sur le secteur de LOUDEAC SAINT BARNABE (perte d'environ de 30%). Étant donné que je pense malheureusement à me séparer de ma maison si ce parc voit le jour, 40 ans de vie à ST BARNABE et le projet de toute notre vie familiale!
- <u>5* DEMANTELEMENT ET RECYCLAGE DES PARCS EOLIENS</u>: le devenir des parcs en fin de vie et le recyclage des éoliennes ? Nous sommes en droit de nous poser quelques questions.

En espérant que lors de votre prise de position sur l'implantation du parc, l'ensemble des revendications seront prises en considération et de ce fait j'appuie le vote du conseil municipal de SAINT-BARNABE soit : NON à l'implantation de ce parc éolien.

Observations registre dématérialisé

ob rdemat -1

Gérard Rollin- entreprise Colas

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 300 personnes dans le département des Cotes d'Armor. Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

ob rdemat-2

Inconnu

J'ai pris connaissance du dossier d'enquête de ce projet et de ce que j'y comprends c'est que des études très poussées ont été menées avec comme objectifs de déterminer la faisabilité du projet. Mais les études concluent, il me semble, qu'un projet éolien n'est pas raisonnable dans la vallée du Larhon. Il a été identifié plusieurs enjeux et contraintes qui devraient amener le porteur du projet à renoncer à ce projet, ou au moins à le revoir pour le rendre acceptable. Je retiens particulièrement la hauteur des éoliennes. Des éoliennes dans le trou d'une vallée c'est assez

inédit. Il y a une cinquantaine de mètres de différence avec le parc de Beau Séjour. Comment trouver une cohérence paysagère avec ça ? de plus l'implantation des 4 machines est totalement opportuniste comme le reconnait l'étude paysagère. Elles sont effectivement mises là où on trouve à priori le minimum d'impact mais en dépit de la cohérence paysagère d'ensemble. Les photomontages nous montrent bien que l'ensemble des éoliennes formera un paquet désordonné, alors que le parc existant à beau séjour est assez cohérent et qu'il fait partie du "paysage".

Enfin, je ne retrouve pas dans le dossier les éléments sur la validation par les conseils municipaux de Loudéac et de St-Barnabé des avis et accords sur l'utilisation des chemins. Il y a un très important linéaire de chemins et voiries communales qui seront utilisés pour les accès et les câbles, mais rien n'est dit sur les accords passés avec les communes. Comment se fera la connexion des machines si les communes n'accordent pas de droit de passage ? comment Engie a pu oublier de livrer ces informations essentielles et obligatoires ?

ob rdemat -3

France Energie Eolienne

Benoît Paris

Délégué Régional Adjoint groupe Régional Ouest

France Energie Eolienne (FEE) est une association loi 1901 qui représente, promeut et défend l'énergie éolienne en France et en régions. Elle rassemble plus de 315 membres, professionnels de la filière éolienne en France, qui ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%. Notre association est le porte-parole des professionnels de l'éolien. Elle consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière servant d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations. L'énergie éolienne est une formidable opportunité pour la France, à la fois d'un point de vue énergétique, économique et industriel. La France a le deuxième potentiel éolien en Europe et la production électrique éolienne est adaptée à la consommation électrique des Français. De plus, l'éolien est aujourd'hui déjà compétitif d'un point de vue tarifaire : les 15 projets lauréats du septième appel d'offres national, dont les résultats ont été rendus publics en février dernier, présentent ainsi un prix moyen pondéré de 59,5 €/MWh, faisant de l'éolien l'énergie décarbonée la moins chère à installer après l'hydraulique. À l'échelle nationale, l'industrie éolienne représente aujourd'hui près de 20 200 emplois. Le tissu industriel est constitué de nombreuses PMI et PME irriguant les territoires, essentiellement ruraux, avec bientôt également une place de leader dans l'éolien en mer. En Bretagne, la filière éolienne représente près de mille emplois. Nous travaillons ainsi à un développement éolien à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques actuels. Notre objectif est de permettre au pays de produire un quart de son électricité grâce à l'éolien en 2030. En outre, la Bretagne appuie une filière d'avenir par le développement de formations, via l'AFPA Lorient, la formation d'ingénieur IMT-Atlantique à Brest ou encore au Lycée Fulgence Bienvenu à Loudéac, commune d'implantation du projet de la Vallée du Larhon. Ces

spécialisations forment les élèves aux métiers de l'éolien et offrent des voies de reconversion professionnelle à des salariés qui souhaitent donner du sens à leur activité : maintenance, sécurité, recherche et développement. Nous travaillons ainsi à un développement éolien à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques actuels. Notre objectif est de permettre au pays de produire un quart de son électricité grâce à l'éolien en 2030. Dans le cadre de la tenue de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien sur le territoire des communes de Saint-Barnabé et Loudéac dans les Côtes-d'Armor (22), FEE, par l'intermédiaire de sa délégation régionale, souhaite apporter son soutien à ce projet d'implantation de 4 éoliennes. Par ce soutien nous souhaitons mettre en lumière les arguments démontrant la cohérence de ce projet. En premier lieu, le décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publié le 23 avril 2020, a retenu les objectifs de développement suivants : - Augmenter de plus de 50 % la capacité de production d'électricité renouvelable installée d'ici 2023 ; - Réduire la production d'électricité d'origine nucléaire à 50% d'ici à 2035 avec la fermeture de 14 réacteurs ; - 24 100MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer d'ici 2023, sachant que le bilan national au 31 mars 2021 était de 17 933 MW installés. - Plus de 33 000 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer au 31 décembre 2028. Dans ce cadre, et en second lieu, les objectifs validés par le Préfet de région Bretagne sur le déploiement de l'éolien terrestre au travers du SRADDET sont de 3 000 MW installés d'ici 2030. Le contexte éolien de la région Bretagne démontre ainsi que de nouveaux projets sont nécessaires. En effet, au 31 mars 2021, environ 1 071 MW étaient en exploitation, ce qui représente 36% de l'objectif à l'horizon 2030. La région Bretagne est actuellement la 6ème région métropolitaine en puissance raccordée et représente environ 6% du niveau national métropolitain (17 859 MW). En dernier lieu, le projet éolien sur le territoire des communes de de Saint-Barnabé et Loudéac, projet développé en lien avec le territoire depuis des années, participera ainsi à la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et locaux en matière d'installation de centrales de production d'énergies renouvelables. France Energie Éolienne apporte ainsi tout son soutien au projet de Parc éolien de la Vallée du Larhon porté par la société Engie Green.

ob rdemat -4

Rolland Yvon Plémet

Je dis NON à ce énième parc éolien sur notre secteur. NON à la défiguration de nos lignes de crêtes, de nos paysages. NON à l'artificialisation des terres agricoles (éoliennes posées sur des socles de béton armé indestructibles) NON à cette co-visibilité de tous ces parcs qui nous encerclent

TROP C'EST TROP! Je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE à ce projet éolien de la Vallée du Lahron

<u>Légende</u>

Ν°

OBR: observation registre papier

obrSB pour Saint Barnabé et obr L pour Loudéac

obc SB observation courrier Saint Barnabé

ob r demat observation Registre Dématérialisé

Les observations sont enregistrées en premier sur le registre papier et puis ensuite celles du registre dématérialisé. Les observations similaires du registre dématérialisé sont enregistrées sur le registre papier

6.4 Thèmes abordés par les requérants

Thèmes	Sous -thèmes	N° observations
Paysage	Visuelles, impact	Obr-L-1_ Obr-L-2_ obc-SB-3_ obc-SB-4_ obc-SB-5_
	sur le paysage,	obc-SB-6_ obrdemat-2 obrdemat-4_
	défiguration	
Saturation	Encerclement	Obr-SB-1_ Obr-SB-2.1_ Obr-SB-3_ Obr-SB-5_ Obr-
	proche et éloigné	SB-8- obc-SB-2_ obc-SB-3_ obc-SB-4_ obc-SB-5_
		obrdemat-4
Nuisances	Sonores,	Obr-SB-2.1_ Obr-SB-2.2_ Obr-SB-3_ Obr-SB-3_ Obr-
	acoustiques-ondes	SB-6_ Obr-SB-8_obc-SB-1_ obc-SB-2_ obc-SB-4_
		obc-SB-5
	Balisage diurne,	Obr-SB-2.1_ Obr-SB-2.2_ Obr-SB-8
	nocturne (flash	_
	lumineux)	
	Ombres	Obr-SB-2_ Obr-SB-2.2 _obc-SB-2_ obc-SB-2_
Santé	Sur la santé	Obr-L-1 _Obr-L-2 _ Obr-SB-2.1 _ Obr-SB-6 _ obc-SB-4 _
	humaine, infrasons	obc-SB-6
	champs	
	électromagnétiques	
	Animaux	Obr-L-1_ Obr-L-2_ Obr-SB-2.1_ Obr-SB-2.2_ obc-SB-
		2_obc-SB-3_obc-SB-4
Impact sur	Préservation de la	obc-SB-2_ obc-SB-2_ obc-SB-3_ obc-SB-5
l'environnement	biodiversité -faune	
	– flore	
	(Chiroptères)	
Patrimoine	Dévalorisation	Obr-L-1_ Obr-SB-2.1_ obc-SB-5_ obc-SB-6
	immobilière	_
Economie	Mauvaise	Obr-SB-3_ Obr-SB-4
	rentabilité des	·=·
	éoliennes	
	Financement	obc-SB-2_ obc-SB-3
	Pérennité d'une	Obr-SB-2.2
	exploitation agricole	
	Retombées	obc-SB-3_ obrdemat-1_ obc-SB-3
	économiques pour	

	chemins	obrdemat-2
techniques	télévision Utilsation des	ohrdemat-2
Problèmes	Réception de la	Obr-L-1_ Obr-SB-7_ obc-SB-5
	parcelle	
Emplacement	Pales au-dessus d'une	Obr-SB-3
	entreprises	
	territoire et les	
	les collectivités, le	

Sur les vingt observations reçues, dix-huit sont défavorables au projet et 2 seulement sont favorables.

6.5 - remarques du Commissaire Enquêteur

- les études de ce projet (paysages, sonores, dangers, et autres) ont-elles été menées en tenant compte des effets cumulés avec le parc existant de Beau Séjour ?
- est il prévu de synchroniser le balisage diurne et nocturne des deux sites ?
- envisagez vous de mettre en place une commission tripartite (habitants, élus de la commune et maître d'œuvres des projets éoliens) sur la commune pour régler les nuisances qui pourraient affecter l'environnement proche de ces parcs ?

Conformément à l'article R.123.18 du code de l'Environnement, SAS Engie green vallée du Larhon dispose d'un délai de 15 jours pour répondre au procès-verbal soit jusqu'au 15 juillet2021.

Procès-verbal remis le jeudi 1 juillet 2021 à Madame Gagnaire, par mail avec accusé de réception.

Veuillez recevoir Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A Cavan, le 1 juillet 2021

Pour SAS Engie Green vallée du Larhon

Madame Gagnaire

le 1 juillet 2021

Le Commissaire Enquêteur

Jean Jacques Trémel



